

**SEVADEC
B.P. 20
62101 Calais cedex**

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
REALISATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES ORDURES
MENAGERES RESIDUELLES (C.V.O.M.R.)**

Maîtrise de l'ouvrage : SEVADEC

**Titulaire du marché : GROUPEMENT V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT, EGIS
CONSEIL BATIMENTS, CABINET PEYRICAL ET SABATTIER et PARAL'AX**

AVENANT N° 2

Entre les soussignés :

1) SEVADEC

Ayant son siège social
Pôle administratif
583, rue Jacques Monod
B.P. 20
62101 Calais cedex
Représenté par son Président, M. Guy ALLEMAND

2) V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT

Ayant son siège social
48 bis, route de Desvres
B.P. 950
62280 Saint-Martin-Boulogne
Représentée par son Directeur M. Christian LEROY

Il est convenu ce qui suit :

Compte tenu du contexte compliqué dans l'exécution marché public relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (sinistre survenu sur le digesteur, incendie du module de stockage des sous-produits, décalage des performances à atteindre...), les réunions d'échanges et de concertations se sont multipliées, entraînant un dépassement certain des temps prévus dans l'offre retenue.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20250307-F2-03-2025-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Préfecture de la Région Hauts-de-France
Le 10/03/2025
Confiance
L'ordonnateur

Ainsi, V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT a consacré :

- 52 jours de travail supplémentaires comparativement à ce qui apparaissait dans l'offre concernant la phase de mise en concurrence,
- 130 jours de travail supplémentaires comparativement à ce qui apparaissait dans l'offre concernant la phase de suivi des études,
- 32 jours de travail supplémentaires comparativement à ce qui apparaissait dans l'offre concernant la phase « travaux ».

176,8 jours étaient prévus dans l'offre initiale sur laquelle était basée la rémunération du bureau d'études soit plus de 2 fois moins que le nombre de jours de travail réellement effectués.

De plus, les dérapages constatés sur les délais de réalisation du chantier ont engendré une durée supplémentaire dans la réalisation de l'opération.

Par ailleurs, EGIS CONSEIL BATIMENTS n'a pas réalisé les prestations prévues à l'offre quant aux missions 5 (assistance pendant l'instruction administrative du projet), 6 (contrôle de conformité des études de projet de l'exécution), 7 (suivi de l'exécution des travaux), 8 (assistance aux opérations de mise en service) et 9 (assistance aux opérations de réception).

Par conséquent, il convient de modifier les clauses du contrat initial à travers cet avenant.

ARTICLE 1 : Modification de la répartition des sommes allouées

Le forfait de rémunération du Maître d'œuvre est modifié comme suit :

SOCIETE	MONTANT H.T. INITIAL ALLOUE	ACTUALISATION	MONTANT H.T. MODIFIE ALLOUE
V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT	245 770,00 €	+ 45 250,00 €	291 020,00 €
EGIS CONSEIL BATIMENTS	88 235,00 €	- 47 250,00 €	40 985,00 €
TOTAL	334 005,00 €	- 2 000,00 €	332 005,00 €

L'incidence financière sur le montant total du marché est donc une diminution de 2 000 € H.T.

Le détail de la nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire est joint en annexe.

ARTICLE 2 : Dispositions du marché

Toutes les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant restent valables.

Fait à Calais, en trois exemplaires, le

Le Maître d'Ouvrage
Monsieur Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC

V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT
Monsieur Christian LEROY
Directeur